

COVID-19 CONCEPT DE PROTECTION

28 AOÛT 2021



INSCRIPTION

Toutes les personnes présentes sont inscrites. Toutes les informations de contact (coordonnées) sont déposées auprès du PS Suisse.

Les personnes sans inscription préalable ne seront pas admises.

CERTIFICAT COVID OBLIGATOIRE

En raison de la situation sanitaire actuelle, la Présidence du PS Suisse a décidé, après consultation du Parti cantonal, que les certificats COVID seront obligatoires. Toutes les informations nécessaires sur le certificat et son obtention se trouvent ici : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/covid-zertifikat.html>. Le certificat confirme une vaccination, une maladie guérie récemment ou un résultat de test négatif. Nous vous demandons de vous assurer d'avoir un certificat valide pour samedi matin ou de prendre rendez-vous pour effectuer un test dans les délais si nécessaire. Si vous souhaitez être remplacé en tant que délégué-e, veuillez nous en informer par courriel au plus tard le vendredi soir, 22h00. Les délégué-e-s suppléants doivent représenter la même section ou instance du PS.

ÉTAT DE SANTÉ

Le PS Suisse demande à toute personne malade ou qui ne se sent pas bien de rester à la maison et de proposer un-e délégué-e suppléant-e.

L'annonce de délégué-e-s suppléant-e-s doit se faire par écrit, par l'envoi d'un e-mail à congres@pssuisse.ch, et est possible jusqu'au vendredi 27 août à 22 h 00. Les délégué-e-s suppléants doivent représenter la même section ou instance du PS.

APPLICATION SWISSCOVID

Le PS Suisse recommande à tou-te-s les participant-e-s d'installer et d'utiliser l'application SwissCovid.

OBLIGATION DE PORTER UN MASQUE

L'obligation de porter un masque vaut pendant toute la journée dans tous les espaces intérieurs. Les gens peuvent enlever leur masque pendant leur discours ou pendant qu'ils mangent ou boivent.

POIGNÉES DE MAIN

Veillez renoncer aux poignées de main.

RÈGLE DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Lorsque l'on n'est pas assis à l'une des tables qui se trouvent dans la salle, on applique la règle demandant de respecter une distance de 1,5 mètre.

PLACES ASSISES

Les places assises sont réparties par blocs de 48 personnes chacun. Entre les blocs, on se conformera aux règles de distanciation sanitaire (1,5 mètre). Chacune des places assises est personnalisée. Cela signifie que toutes les personnes présentes recevront un plan à l'entrée, lequel indique exactement où elles doivent s'asseoir. Ce dispositif sert au traçage des contacts.

Nous vous demandons de bien vouloir rester à votre place pendant le Congrès et de ne pas circuler dans la salle.

QUARANTAINE

En cas de soupçon de contact avec une personne malade du coronavirus, les autorités cantonales peuvent entrer en contact avec les participant-e-s et, si nécessaire, ordonner une quarantaine.

RESTAURATION

L'entreprise de restauration prendra elle aussi les mesures de sécurité nécessaires. Le personnel porte des masques. Des marquages au sol sont placés devant les points de distribution, afin que les règles de distanciation soient respectées dans cette zone également.

Le repas ne peut être consommé que si l'on est assis à sa place (assise) personnelle. On remettra son masque après avoir mangé ou bu.

APÉRO

L'apéritif « habituel » n'aura pas lieu. Un apéritif adapté aura néanmoins lieu dans un cadre différent, et sera servi aux tables par le personnel de restauration afin que chacun et chacune puisse rester dans son secteur.

PLAN DE LA SALLE

Voici ce à quoi ressemble la numérotation des places dans chaque secteur.

